

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 856

Artikel: Me Rumo accorde un coup-franc
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019539>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le triste feuilleton de Télécinéromandie (suite)

Pour la SSR, il y a pourtant une solution bien simple : laisser tomber Téléciné et créer une société commerciale de vente et d'achat de programmes, à l'image de Telepool SA, fondée en 1963 par la télévision alémanique, en collaboration avec le Bayerischer Rundfunk, qui détenait l'autre moitié du capital avant que le Südwestfunk vienne les rejoindre pour faire part à trois.

En tout état de cause, la SSR doit sortir de ce qui restera un gouffre à millions, même après la dérogation accordée le 22 décembre dernier à Téléciné, par un Conseil fédéral décidément très compréhensif pour la "situation spéciale" de la société romande de télévision par abonnement. Depuis le début de l'année donc, Téléciné "peut à titre d'essai diffuser des émissions mises à disposition ou financées par des tiers". En clair, les dispositions sur le sponsoring, inscrites dans le projet de loi sur la radiotélévision, mis en consultation l'an dernier, sont tout simplement appliquées par anticipation "à titre d'essai". On sait qu'en matière de mass media le Département de M. Schlumpf n'a

jamais fait dans l'Etat de droit orthodoxe, pratiquant sans vergogne le gouvernement par ordonnances.

Mais il y a mieux - ou pire - encore : la SSR a toujours voulu garder le pied dans la porte de Téléciné pour sauvegarder le véritable enjeu : un canal, le dernier possible, pour une future éventuelle quatrième chaîne nationale. Or voilà que les étrangers, comprenez Canal Plus, semblent vouloir s'infiltrer à la faveur du repêchage de Téléciné. L'affaire serait même entendue.

Il n'y a donc plus la moindre raison de laisser vivre Téléciné. Et puisque la SSR ne veut pas l'achever, il revient aux banquiers, largement minoritaires (la SBS détient 8,5% du capital via sa filiale Indemar) de lancer un ultime avertissement, en s'opposant d'abord au règlement extrajudiciaire des difficultés financières de Téléciné. Du coup, la société a dû introduire la procédure de sursis concordataire. Le dernier en date des épisodes d'un triste feuilleton qui approche heureusement de sa fin.

YJ

Me Rumo accorde un coup-franc

■ Mardi 17 mars, nouvel épisode de la guerre football-TV. Me Freddy Rumo déclare au quotidien alémanique *Blick* qu'un accord est sur le point d'être conclu entre la Ligue nationale de football et Télécinéromandie, portant sur deux émissions hebdomadaires de 45 minutes chacune.

Selon le président de la ligue, ce contrat ne remettra nullement en cause celui qui la lie à la SSR (près d'un million de francs par an). Ces émissions - on parle de reportages

en coulisses - seront naturellement sponsorisées, puisque la chaîne à péage romande s'est vue accorder par le Conseil fédéral le droit de recourir à cette formule (voir ci-dessus).

Question : en admettant qu'elle en ait les moyens, Téléciné saura-t-elle trouver un style de reportages sportifs original, de la même veine de celui qui a grandement contribué au succès de Canal Plus, ou - référence moins académique - ayant la même "pêche" que ceux de Radio Acidule ?

CONCOURS DP

Lisez-vous attentivement votre hebdomadaire ? Dans la dernière édition (DP 855), nous avons reproduit une bande dessinée de Pierre Reymond. Elle faisait allusion à la difficulté des dialectes alémaniques.

La question est la suivante : de quel numéro de DP cette information était-elle tirée ? Les trois premières personnes à nous envoyer la bonne réponse recevront chacune un livre - rare et original - offert par la rédaction.

DP 856 / 19.03.87

■ (réd) "Nous n'avons pas reçu la terre en héritage, nous n'en sommes que les dépositaires". Journée de travail sur ce thème à Zurich, organisée conjointement par le WWF et l'Association suisse des organisations de parents.

Des parents qui s'inquiètent des retombées de la "société de bien-être" sur la santé de leurs enfants. Et qui sont bien décidés à agir. Un médecin a invité ses collègues à sortir de leur réserve et à parler des constatations qu'ils peuvent faire, notamment quant à la dégradation de la santé des enfants. D'ailleurs la première enquête scientifique sur le rôle de la pollution atmosphérique dans les maladies respiratoires - la publication des résultats est attendue pour la fin de l'année - est due à l'intervention d'une association de parents bâlois auprès du médecin scolaire.

ECOLOGIE Ici et maintenant

■ Une lectrice d'Arlesheim, candidate aux récentes élections cantonales de Bâle-Campagne, nous écrit pour nous signaler la création d'un petit groupe de citoyennes décidées à agir concrètement contre la pollution de l'air. Et ceci au niveau "auquel nous avons le plus simplement accès, c'est-à-dire au niveau communal".

Dans un premier temps, ces quelques femmes ont élaboré un concept global de politique communale pour l'amélioration de l'air, largement inspiré de la brochure des 3500 médecins *L'air c'est la vie* (voir DP 853). Concrètement, elles ont décidé de s'opposer à un projet de parking en sous-sol d'un immeuble commercial à construire au centre du village, pour lequel un crédit doit être voté prochainement à l'assemblée communale. 700 000 francs pour 24 places de parc, cela semble bien cher, d'autant que selon les opposantes, ce projet ne répond à aucun besoin réel, pas même pour les commerçants du quartier qui, consultés, seraient plutôt hostiles à un nouvel appel de circulation dans le centre d'un bourg déjà surchargé. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.